

PLAN DE FORMATION
DE L'EXAMEN D'ACCES A LA PROFESSION
DE CONDUCTEUR DE TAXI
PREPARATION A L'EPREUVE D'ADMISSION

Le Coût de la formation est de 700 € - Total 21H

EPREUVE D'ADMISSION <i>Formation à bord d'un véhicule Taxi</i>			
			
CAT.	DESIGNATION	Durée Epreuve	Points
H	Epreuve technique : Conduite Taxi et Reconnaissance du territoire	30 min	Notation sur 20 points

FORMATION POUR L'ADMISSION

CONTENUS DE FORMATION POUR L'EPREUVE TECHNIQUE

CONTENUS DE LA FORMATION : H Durée : 21h

LA SECURITE ROUTIERE.

1°) CONDUITE ET SECURITE

- * Conduite en sécurité et respect du code de la route :
 - Intégrer son véhicule dans la circulation sur les différents types de réseaux et d'environnements routiers (Agglomérations denses, routes hors agglomération, voies rapides, autoroutes) ;
 - Respecter l'ensemble des règles du code de la route en circulation : signalisation, limitation de vitesse, priorités, usage des voies, croisements, dépassements... ;
 - Rechercher visuellement les informations : regarder, percevoir et trier les informations sur les situations de conduite, contrôler des angles morts en vision directe... ;
 - Analyser les situations de conduite et prévoir leurs évolutions (détecter les indices utiles, comprendre les intentions des autres usagers...) ;
 - Adapter l'allure aux circonstances (types et état de la route, densité de circulation, conditions météorologiques) ;
 - Respecter les distances et marges de sécurité ;
 - Respecter les autres usagers et apporter toute vigilance nécessaire aux usagers vulnérables (piétons, deux-roues) ;
 - Appliquer les principes d'écoconduite.
- * Souplesse de la conduite assurant le confort des passagers.
 - a) En utilisant de manière souple et rationnelle les commandes de véhicule :
 - Lors des changements d'allure (utilisation des freins et de l'accélérateur).
 - Lors des changements de direction (maniement du volant, trajectoire).
 - Lors des changements de vitesse (sauf si boîte de vitesse automatique).
 - b) En anticipant les situations de conduite et leurs évolutions afin d'éviter les décélérations ou changements de direction brutaux (ajustement de l'allure à l'approche d'un feu tricolore, anticipation des décélérations...).
- * Prise en charge et dépose des clients et leurs bagages.
 - Respecter la réglementation de l'arrêt et du stationnement ;
 - Assurer la sécurité de l'arrêt par le choix de l'emplacement et le cas échéant par la gestion du risque (attirer l'attention des clients sur les véhicules circulant à proximité, utiliser les feux de détresse...) ;
 - Manier correctement et précautionneusement les bagages (savoir porter des charges, charger et décharger sans abîmer les sacs et valises, savoir installer d'éventuels objets fragiles...).
- * Se faire héler en circulation par des clients dans le cadre de la maraude et s'arrêter en toute sécurité pour les prendre en charge.
- * Utilisation des voies réservées à la circulation des véhicules des services réguliers de transports en commun.

2°) RELATION CLIENT

- * Présentation générale et attitudes du candidat.
 - La tenue vestimentaire correcte et adaptée à l'activité ainsi qu'une bonne présentation générale ;
 - Les attitudes et comportements adaptés (démarches, gestes, expressions, accueil des personnes à mobilité réduite ;
 - La discrétion, la courtoisie et le respect du client.
- * L'accueil, et le comportement durant le parcours et prise de congé.
 - Accueillir le client lors de sa montée dans le véhicule, de façon adaptée à l'activité ;
 - Converser durant le parcours si le client le désire en restant neutre et discret et veiller aux éléments de confort (température de l'habitacle, radio...) ;
 - Prendre congé du client lors de l'arrivée au point de destination, de façon adaptée à l'activité.
- * Vérification de l'état du véhicule avant et après la prestation.
 - Veiller au bon état et à la propreté du véhicule.

3°) CONSTRUCTION DU PARCOURS ET ACCOMPAGNEMENT TOURISTIQUE

- * Elaboration et suivi du parcours
 - Elaboration d'un parcours d'un lieu de prise en charge à un lieu de dépose des clients ;
 - Utilisation d'un GPS (programmation, suivi de l'itinéraire) et utilisation d'un plan ou d'une carte routière ;
 - Adaptation du parcours à d'éventuelles difficultés inattendues (embouteillages, travaux...)
 - Construction immédiate, en réponse à la demande du client pris en charge, d'un itinéraire le plus adapté en s'appuyant sur la connaissance du territoire.
 - Application de la réglementation locale de l'exploitation des taxis.
- * Délivrance d'informations touristiques et pratiques.
 - Délivrance des informations de base sur les sites et monuments d'intérêt culturel et touristique situés à proximité du lieu de l'épreuve et sur les lieux publics (gares, hôpitaux etc.).

4°) FACTURATION ET PAIEMENT

- * Etablir le prix de la prestation, facturer et procéder à l'encaissement, utiliser les équipements spéciaux.
 - Calcul du prix de la course/ de la mission.
 - Etablissement des documents (factures...).
 - Encaissement du paiement, notamment avec un terminal de paiement électronique.
 - Utilisation des équipements spéciaux (compteur horokilométrique, dispositif lumineux, plaque, horodateur, imprimante et contrôle de leur bon fonctionnement.
 - Connaissance de la tarification locale.
 - Calcul du coût estimatif d'une course en fonction de la durée, de la distance et des aléas de la circulation.
 - Etablir une facture.